

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération du Conseil Municipal N° 17/2026 en date du 02/04/2026 ayant pour objet «« DÉSIGNATION DES MANDATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M. « LES FORCES DU BACHEUX » ET VALIDATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT » et de la remplacer par la suivante car les termes dans la 1^{ère} partie de la DCM « titulaire, suppléant et membre extérieur du Conseil municipal « doivent être enlevés :

- 1^{ère} partie de la DCM : « DÉSIGNATION DES MANDATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.E.M. « LES FORCES DU BACHEUX »

Sur proposition de M. Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE les 3 membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION au sein de la S.E.M. « LES FORCES DU BACHEUX »:

- M. LAZZARO Dominique, MAIRE.
- M. CHANUT Lionel
- M. TOGNET André.

- 2^{ème} partie de la DCM : « VALIDATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ».

Conformément à l'article 22.2 des statuts de la SEM « LES FORCES DU BACHEUX » et aux décisions prises par son Conseil d'Administration les 24 juin 2008 et 4 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

Par 12 voix POUR

Et 3 voix CONTRE : - M. CLÉMENT Pierre-Benoît
-Mme LOSCHI Bernadette
- et procuration de M. NICOL Kévin.

Argumentaire vote contre « contre l'attribution de l'indemnité car nous nous opposons au cumul des indemnités.»

- AUTORISE M. LAZZARO Dominique, MAIRE, à percevoir la rémunération au taux maximum prévue et votée par le Conseil d'Administration suivant les statuts de cette même SEM.
(montant correspondant à 16,5 % de l'indice 1022).

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 01 juillet 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance

